



Comment sortir de l'indivision avec une maison en location

Par **sam26**, le **12/07/2010** à **14:36**

Bonjour Maître,
Je vais essayer au mieux de resumer une situation bien complexe.
Ma grand mère âgée de 100 ans vivait depuis 4 ans en maison de retraite. En mai 2008 ma cousine germaine récupère la maison de ma grand mère pour y vivre avec un loyer très modique. Le bail a été signé avec un notaire. En juillet 2008 ma mère décide au vu de ces fonctionnements douteux de demander une sauvegarde de justice, qui a été accordée en septembre 2008 pour aboutir sur une tutelle en novembre 2008. Mon oncle était le tuteur de ma grand mère. En mai 2009 ma grand mère décède. Depuis cette date la situation ne fait qu'empirer, la maison a été mal entretenue volontairement en vue de sous estimer la valeur (mais rien ne peut prouver ce que nous avançons).
Aujourd'hui suite à des inondations mon oncle suspend sa proposition de rachat de la maison car il faut refaire le toit et peut être plus car l'eau s'est infiltrée suite à un mauvais entretien des gouttières...
Comment faire pour sortir de cette indivision sachant que le bail expire en mai 2011. Mon oncle refusera la dénonciation du bail car il s'agit de sa fille. Ma mère peut-elle faire une proposition d'achat, s'il y a refus que faire ? Peut-on demander un partage judiciaire, dans ce cas que devient le bail ? L'idéal étant de trouver une solution le plus rapidement possible en sachant que ma mère, laisse les meubles et terrain afin de ne pas compliquer la situation. A ce jour, il est demandé de faire des réparations dans cette maison qui est devenue insalubre or elle ne l'était pas du temps de ma grand mère. (Chaudière changée en 2008).
Je vous remercie Maître de votre réponse éclairée.